

Commission des Institutions

Procès-verbal de la réunion du 18 avril 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024
2. 8355 Projet de loi portant modification :
1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ;
2° de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État
- Rapporteur : Monsieur Laurent Zeimet

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fernand Kartheiser, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet

M. Georges Engel remplaçant Mme Liz Braz
M. Max Hengel remplaçant Mme Octavie Modert
Mme Françoise Kemp remplaçant M. Charel Weiler

Mme Anne Greiveldinger, du Ministère d'Etat

Mme Fiona Defrang, du groupe parlementaire CSV

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, Mme Octavie Modert, M. Charel Weiler, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Laurent Zeimet, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté à l'unanimité.

2. **8355** **Projet de loi portant modification :**
1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ;
2° de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État

❖ **Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État**

Dans son avis complémentaire du 17 avril 2024, le Conseil d'État n'émet aucune observation relative au fond des amendements adoptés par la Commission en date du 27 mars 2024. Seules quelques observations d'ordre légistique sont formulées.

La Commission décide de tenir compte de ces observations d'ordre légistique.

❖ **Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Le président-rapporteur, M. Laurent Zeimet (CSV) présente son projet de rapport.

M. Laurent Zeimet (CSV) informe la Commission que les amendements du 27 mars 2024 ont seulement retenu la modification souhaitée par la Commission en ce qui concerne la possibilité pour des candidats d'être également présentants d'une liste de candidats pour les élections législatives. Pour les élections européennes et communales, un tel amendement n'avait pas été adopté.

Suite à une discussion sur ce point, la Commission décide d'effectuer les modifications correspondantes pour les élections européennes et communales dans le cadre de la prochaine loi modificative de la loi électorale.

M. Fernand Kartheiser (ADR) revient sur l'article 2 du projet de loi et s'interroge sur les conséquences de prévoir un seul relevé des électeurs dans un bureau de vote comme le prévoit la modification de l'article 56 de la loi électorale.

La représentante du Ministère d'État précise que ce relevé n'est qu'une liste des électeurs attribués à un bureau de vote pour une élection particulière. Ce relevé n'est pas à confondre avec les listes des électeurs telles que définies à l'article 7 de la loi électorale qui sont établies en conformité avec les conditions d'être électeur aux différentes élections.

M. Laurent Zeimet (CSV) propose de clarifier dans son rapport que cette modification relative au relevé précité n'a aucune incidence sur le corps électoral lors des différentes élections.

Il est ensuite passé au vote sur le projet de rapport avec l'ajout précité dans le commentaire de l'article 2 du projet de loi.

- *Le projet de rapport est adopté, le représentant de l'ADR s'abstenant.*

La Commission approuve également la proposition du rapporteur de faire part de la volonté de la Commission de procéder à une discussion sur une refonte plus globale de la loi électorale.

À ce titre, Mme Sam Tanson (déi gréng) propose le dépôt d'une résolution en ce sens en séance plénière. Cette proposition trouve également l'approbation de la Commission.

3. Divers

M. Laurent Zeimet (CSV) informe la Commission qu'une lettre reprenant les conclusions de la Commission sur la motion de M. Sven Clement, discutée lors de la réunion du 27 mars

2024, a été préparée. Le texte de la motion tel que proposé par la Commission et approuvé par M. Sven Clement est annexé à ladite lettre qui sera envoyée à M. le Président de la Chambre des Députés.

Procès-verbal approuvé et certifié exact